



FEDERATION FRANCAISE BASEBALL E T SOFTBALL

Rapporteur : C.N.S.B.

Objet : Réunion C.N.S.B.

Réunion d'homologation des dossiers d'engagements des clubs nationaux CREPS- Toulouse 19 Janvier 2017

*Membres présents : Jean-Marie Meurant, Stephen Lesfargues,
Membre excusé : Matthieu Brelle-Andrade.*

*NB les dossiers d'engagement devaient être déposés avant le 10 janvier 2017
Vous avez en pièce jointe la grille récapitulative des dossiers d'engagement telle que nous les avons
traité aujourd'hui.
Il est impératif d'utiliser les documents officiels fournis, rosters engagements*

Challenge de France 2017 composition des poules suivant le classement de la saison régulière 2016

<i>POULE 1</i>	<i>POULE 2</i>
<i>Huskies Rouen</i>	<i>Templiers Sénart</i>
<i>Arvernes Clermont</i>	<i>Barracudas Montpellier</i>
<i>Paris U.C.</i>	<i>Lions Savigny</i>
<i>Ducks St Just St Rambert</i>	<i>Cougars Montigny</i>

A noter le terrain de Mortemart (P.U.C) n'est pas homologué pour y faire jouer des rencontres de championnat de divisions nationales (D1 D2 N1)

Le club d'Evry devrait pouvoir disposer de son terrain pour le début du championnat, quelques travaux restent à effectuer, la commission des terrains donnera son feu vert aussitôt ces travaux terminés.

Nous travaillons sur les calendriers des championnats 2017 en tenant compte des différents événements internationaux. Il nous manque encore certains dossiers d'engagement.

DIVISION1 : Huit équipes

DIVISION2 : Huit équipes réparties en deux poules

NATIONALE1 : Quatorze équipes réparties en trois poules 2x5 et 1x4

En pièces jointes : Calendriers débuts et fins des championnats nationaux

Grille récapitulative des dossiers engagement

Roster Officiel

Engagements

Jean-Marie Meurant

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'JM' followed by a long horizontal stroke that curves upwards at the end. There is a small red mark below the signature.



Rapporteur : CNSB

Objet : Modifications des RGES Baseball, article 31 et rappel de l'annexe 3.02 des RGES

Le Comité Directeur a voté lors de sa séance du 27 janvier 2017 les modifications des textes RGES baseball, article 31 :

La Fédération Française de Baseball et Softball, délégataire de mission de service public, par l'intermédiaire de la Direction Technique Nationale et dans le cadre du Parcours de l'Excellence Sportive, organise la sélection des membres des Equipes de France dans le cadre de cette délégation, aux fins de défendre les couleurs nationales dans les différentes compétitions internationales organisées par la World Baseball Softball Confederation (WBSC) ou sous son égide.

Les disciplines de la fédération ayant des joueurs a postes clefs - le lanceur et le receveur - la fédération se doit de protéger la formation et l'entraînement de ces joueurs particuliers dans le but d'obtenir les Equipes de France les plus performantes.

ARTICLE 31 : DES OBLIGATIONS DES EQUIPES DES JOUEURS SELECTIONNABLES EN EQUIPE DE FRANCE

31.02 En Division 1, Division 2 et Nationale 1 les dispositions sont les suivantes :

31.03 Lorsqu'il y a trois joueurs non sélectionnables en équipe de France ou plus sur la feuille de match, lorsque le lanceur n'est pas sélectionnable en équipe de France, le batteur désigné doit être sélectionnable en équipe de France.

31.04 Lorsque le lanceur n'est pas sélectionnable en équipe de France, le receveur doit être sélectionnable en équipe de France.

31.05 Les infractions aux règles de non utilisation des joueurs sélectionnables en équipe de France, définies aux articles 31.03 et 31.04, sont sanctionnées d'une amende par joueur sélectionnable en équipe de France non utilisé régulièrement, dont le montant est défini annuellement par le comité directeur de l'organe fédéral considéré, ainsi que par une défaite par pénalité pour le club fautif.

DES LANCEURS SELECTIONNABLES EN EQUIPE DE FRANCE :

31.06.01 Les règles concernant les lanceurs sélectionnables en équipe de France sont les suivantes :

- ✓ 6 manches au moins par rencontre en programme simple,
- ✓ En cas de programme double, un lanceur sélectionnable en équipe de France doit lancer au moins la moitié des manches prévues,

En cas de finale en trois rencontres, le lanceur sélectionnable en équipe de France doit lancer au total :

- ✓ Au moins 18 manches lorsque les rencontres se jouent en 9 manches,
- ✓ Au moins 14 manches lorsque les rencontres se jouent en 7 manches.

- Les Finales en cinq rencontres sont composées :

- ✓ Le premier week-end d'un programme double,
- ✓ Le second week-end d'un programme triple.

- Une manche se divise en nombre de retraits :

- ✓ Un retrait égale 1/3 de manche
- ✓ Deux retraits égalent 2/3 de manche.

31.06.02 Les infractions aux dispositions de la règle 31.06.01 des présents règlements, relevé par la C.F.S.S ou la C.N.S.B, se verront sanctionnées pour l'équipe fautive par :

- ✓ Une défaite par pénalité en cas de programme simple,
- ✓ La défaite par pénalité de la deuxième rencontre d'un programme double,
- ✓ La défaite par pénalité de la 2ème et/ou de la 3ème rencontre d'un programme triple.

Pour résumer, il y a une inversion dans les textes de la notion de joueur non sélectionnable en équipe de France qui se transforme en notion de joueur sélectionnable en équipe de France. Il faut comprendre pour le terme « joueur sélectionnable en équipe de France », joueur avec une carte d'identité ou un passeport français.

Pour être claire également sur la règle 31.06.01, un programme double de baseball (19 ans et plus) se déroule en 9 manches (Division 1 et 2) ou 7 manches (Nationale 1) mais une rencontre s'arrête dès qu'une équipe mène avec au moins 10 points d'écart ou 15 points d'écart à partir du nombre de manches indiquées dans l'annexe 4 des RGEs baseball 2017.

S'il s'agit d'une rencontre d'un programme double qui s'arrête selon les conditions de l'annexe 4 des RGEs baseball avec un joueur sélectionnable en équipe de France, la règle 31.06.01 est considérée comme appliquée peu importe si la rencontre à durée 5, 6, 7 ou 8 manches.

Pour rappel :

ANNEXES DES REGLEMENTS GENERAUX DES EPREUVES SPORTIVES DE
BASEBALL 2017
ANNEXE 3.02

Application RGES 16.02 Préparée par la C.N.S.B. et la C.F Jeunes, et Votée par le Comité
Directeur du 10 décembre 2016

FORMULES COMPETITIONS REGIONALES 19 ANS ET PLUS

Le championnat régional doit comporter au moins 3 équipes pour pouvoir se dérouler (sauf dérogation accordée par la C.N.S.B.). Si la formule reste libre le championnat doit comporter au minimum 12 rencontres pour chaque équipe pour être validé par la C.N.S.B.

Obligations des ligues régionales pour la catégorie 19 ans et plus

Les ligues sont tenues de faire homologuer la formule de leurs championnats par la C.N.S.B. Toute formule de championnat non homologuée ne pourra permettre la qualification des équipes participantes au championnat de Nationale 2 et/ou des championnats de France 23U. De même les ligues sont tenues de transmettre tous les 15 jours les résultats et classements de leurs championnats respectifs à la C.N.S.B pour un suivi des compétitions et des conditions d'engagement des équipes dans les divers championnats nationaux. A défaut d'effectuer cette transmission, la ligue concernée se verra sanctionnée par une pénalité financière dont le montant est défini chaque année par le comité directeur fédéral.

Obligations des ligues régionales pour les catégories jeunes

Les formules des compétitions relevant des championnats régionaux jeunes doivent être envoyées à la commission fédérale jeunes, afin que celle-ci procède, ou non, à leur homologation. A défaut d'effectuer cet envoi, la ligue concernée se verra sanctionnée par une pénalité financière dont le montant est défini chaque année par le comité directeur fédéral. De surcroît, une non homologation des formules de compétition ne permettra pas la qualification des équipes de la ligue concernée aux divers championnats de France. Les ligues régionales rendent compte à la C.N.S.B et à la commission fédérale jeunes des résultats et des classements.

Bien sportivement,

Jean-Marie Meurant





FEDERATION FRANCAISE BASEBALL ET SOFTBALL

Rapporteur : C.N.S.B.

Objet : PV de réunion de la C.N.S.B. du 2 mars

Membres présents : Jean-Marie Meurant, Stephen Lesfargues, Olivier Dubaut, Matthieu Brelle-Andrade.

Assistent également à la réunion : Thierry Raphet, Patrick Tugault, Elliot Fleys.

Provision scorage

La CNSB, en accord avec la Commission Réglementation, souhaite consulter la CFSS au sujet du calcul de la provision scorage. En effet, le montant demandé semble très élevé si on le rapporte au nombre de matchs.

Compte-tenu, la CNSB se prononce pour un gel de la provision scorage, en attendant une réunion commune avec la CFSS.

La provision « statistiques », mise en place lors de la saison 2016, reste applicable pour la saison 2017.

Modifications des règles de transmission des documents officiels

Les documents suivants doivent être impérativement envoyés en version numérique par l'équipe recevante, le jour du match avant minuit :

- Le I-roster
- Les feuilles de match
- Les feuilles de scorage

Les clubs recevants doivent scanner ces documents officiels et les adresser par email aux destinataires suivants dans la soirée qui suit les rencontres :

- Feuilles de match et I-Roster des deux équipes à Jean-Marie Meurant jeanmarie.meurant@ffbs.fr et à communication@ffbs.fr
- Feuilles de scorage à scan.cfss@ffbs.fr, en précisant sur l'envoi la division concernée (D1, D2, N1 ou N2)

La transmission de ces documents en version papier n'est plus nécessaire. En revanche, la CNSB demande à chaque club de conserver les originaux de ces documents jusqu'au 31 décembre de l'année en cours a minima.

La CNSB se réserve le droit de solliciter l'envoi des documents officiels si ses membres le jugent nécessaires.

L'envoi obligatoire des résultats par SMS au 06 09 26 45 81 est maintenu, **aussitôt la fin de la rencontre, par un représentant de l'équipe recevante.**

Pour rappel, l'Annexe 2 des RGES prévoit une pénalité financière de 160 € en cas de manquement.

Le document « Consignes de communication des résultats », joint à l'envoi de ce procès-verbal, a été mis à jour en tenant compte de ces modifications.

Calendriers championnats régionaux

A ce jour, deux calendriers de championnats régionaux n'ont pas été adressés à la CNSB. Il s'agit des championnats suivants :

- Hauts-de-France
- Auvergne / Rhône-Alpes

La CNSB prie les représentants de ligues concernées de faire parvenir ces calendriers au plus vite.

Championnat de Nationale 2

Précisions concernant la qualification des équipes :

- L'équipe championne de chaque ligue régionale est qualifiée pour le championnat de National 2
- En cas de désistement de l'équipe championne, l'équipe finaliste est qualifiée pour le championnat de National 2
- En cas de désistement de l'équipe finaliste, la CNSB repêchera l'équipe finaliste de la plus grande ligue en nombre de licenciés*
- En cas de désistement d'une deuxième équipe finaliste, la CNSB repêchera l'équipe finaliste de la deuxième plus grande ligue en nombre de licenciés*
- En cas de désistement d'une troisième équipe finaliste, la CNSB repêchera l'équipe finaliste de la troisième plus grande ligue en nombre de licenciés*
- La CNSB adoptera la même logique si d'autres désistements devaient être enregistrés

*chiffres arrêtés au 30 juin de l'année en cours

Horaires des rencontres de phases finales

A l'occasion des phases finales, les rencontres se disputeront impérativement aux horaires suivants, sauf accord entre les deux clubs ayant fait l'objet d'une validation par la CNSB :

Série au meilleur des trois matchs :

Match 1 – Samedi à 16h00 (19h00 si le terrain dispose d'un éclairage de type compétition)

Match 2 – Dimanche à 11h00

Match 3 – Dimanche, 30 minutes après la fin du match précédent

Série au meilleur des cinq matchs :

Match 1 – Samedi à 16h00 (19h00 si le terrain dispose d'un éclairage de type compétition)

Match 2 – Dimanche à 11h00

Match 3 – Samedi à 16h00 (19h00 si le terrain dispose d'un éclairage de type compétition)

Match 4 – Dimanche à 11h00

Match 5 – Dimanche, 30 minutes après la fin du match précédent

Demandes de reports de match et d'inversions validées par la CNSB

D1002 Rouen – Saint-Just-Saint-Rambert le 01/04/2017 à 16h30

D1004 Sénart – Paris UC le 01/04/2017 à 19h30

D1005 Sénart – Paris UC le 02/04/2017 à 11h30

N1A0213 Rouen 2 – Dunkerque le 08/04/2017 à 16h00

N1A0214 Rouen 2 – Dunkerque le 09/04/2017 à 10h00

D1009 Rouen – Montigny le 09/04/2017 et D1065 Montigny – Rouen le 18/06/2017 (horaires identiques)

D2B144 Nice – Evry le 09/04/2017 à 10h00

N1A0233 et N1A0234 Thiais – Dunkerque le 08/05/2017 (horaires identiques)

D1050 Saint-Just-Saint-Rambert – Rouen le 20/05/2017 à 16h30

D1068 Sénart – Savigny s/ Orge le 17/06/2017 à 20h00

D1084 Sénart – Saint-Just-Saint-Rambert le 01/07/2017 à 20h00

D1092 Sénart – Montpellier le 08/07/2017 à 20h00

Convention d'Entente

Accord CNSB pour l'entente FENAY-AUXERRE

Propositions de modifications des conditions d'engagement pour la saison 2018

La CNSB souhaite reporter la date limite pour remplir les conditions d'engagement au 31 janvier.

Division 1

- Montant de l'inscription : 1 chèque de 1000 euros
- Montant de la caution : 4 chèques de 750 euros chacun
- Montant de la provision d'arbitrage et des commissaires techniques pour le Championnat et le Challenge de France : 3 chèques de 1700 euros chacun
- Montant de la provision scorage et statistiques : *à recalculer pour une application 2018*
- Être en règle des péréquations de l'année précédente
- Avoir payé ses éventuelles pénalités financières de l'année précédente
- Présenter les derniers comptes approuvés en assemblée générale du club ou de la section (compte de résultat et bilan)
- Présenter le budget prévisionnel 2018 du club
- Disposer d'un minimum de 80 licenciés compétitions, dont 40 jeunes et 10 féminines
- Présenter le roster de l'équipe de Division 1 au plus tard 10 jours avant le début du championnat vec 15 joueurs minimum

- Présenter une attestation du président de la ligue pour confirmer l'engagement de trois équipes en championnats régionaux, dont deux équipes jeunes
- Disposer à chaque rencontre officielle du championnat de France de Division 1 d'un cadre diplômé d'Etat ou par la fédération :
 - o titulaire de l'un des diplômes suivants :
 - BEES 1 ou 2 baseball-softball,
 - BPJEPS APT avec UCC baseball – softball,
 - DEJEPS baseball-softball ,
 - DESJEPS baseball-softball.

Les personnes en cours de formation seront considérées comme remplissant cette condition.
 - o ou titulaire d'un diplôme sportif professionnel étranger équivalent (faire valoir l'équivalence par les services régionaux compétents de la DRJSCS),
 - o ou titulaire d'un DFE 1 ou d'un DFE 2 (diplôme fédéral).
Les personnes en cours de formation seront considérées comme remplissant cette condition.
 - o ou par mesure transitoire 2018, titulaire d'un DEF 1 ou 2 (diplôme fédéral ancienne version).
- Fournir la liste avec le ou les noms, prénoms, et la photocopie du diplôme ou de l'engagement à une formation des cadres concernés.
- Présenter un arbitre national baseball, du cadre actif ou un arbitre régional baseball stagiaire (inscrit et participant) à la formation d'arbitre national baseball ou équivalent (en cas de refonte des diplômes) 2018. Cet arbitre devra suivre impérativement (à ses frais ou ceux de son club), s'il est organisé par la C.N.A.B, le stage de préparation à la saison correspondant au niveau où il officie et s'engager à officier dans les championnats nationaux si et dès lors que désigné par la C.N.A.B.
- Présenter un arbitre régional baseball ou équivalent (en cas de refonte des diplômes) du cadre actif s'engageant à officier dans les championnats nationaux si et dès lors que désigné par la C.N.A.B.
 - o Il est possible de présenter un arbitre départemental baseball ou équivalent (en cas de refonte des diplômes) du cadre actif, aux mêmes conditions si celui-ci est validé par cooptation par la C.N.A.B pour officier en Nationale 1.
- L'un des deux arbitres devra obligatoirement être licencié au sein du club.
- Chaque arbitre devra remplir un « formulaire d'engagement Arbitre » pour le Championnat de Division 1 qui fera partie du dossier d'engagement définitif du club au championnat de Division 1.
- AU MOINS l'un des deux arbitres engagés au titre de l'équipe doit être disponible chaque weekend de championnat en cas de sollicitation par la C.N.A.B. Les clubs devant y veiller, si nécessaire.
- La C.N.A.B et ses désignateurs, de par la connaissance du terrain et notamment celle du corps arbitral et avec le souci de l'amélioration de l'arbitrage dans les championnats nationaux, disposent de toute latitude pour assigner, dans un championnat ou un autre, ou ne pas assigner les arbitres présentés par les clubs dans leur dossier d'engagement.

- Les rencontres doivent être scorées par au minimum un scoreur ou un scoreur-opérateur de niveau national ou régional 2ème degré, inscrit au cadre actif de la C.F.S.S et ne figurant à aucun autre titre sur les feuilles de match et de scorage.
- Ou, par mesure transitoire 2018, un scoreur de niveau régional 1er degré en cours de formation pour le grade de scoreur régional 2ème degré, inscrit au cadre actif de la C.F.S.S et ne figurant à aucun autre titre sur les feuilles de match et de scorage.
- Disposer du logiciel de statistiques si celui-ci est défini par la C.F.S.S.
- S'engager à participer au Challenge de France.
- S'engager à participer aux rencontres des phases de finale, de maintien et de barrage en cas de qualification.
- S'engager à couvrir l'intégralité des frais liés à l'arbitrage lui incombant en fin de saison sportive, après état récapitulatif des frais engagés et péréquation de la charge, Challenge de France inclus.
- Utiliser les battes en bois mentionnées dans la liste fédérale.
- Disposer de 2 jeux de maillots ; un sombre et un clair. (Fournir à la C.N.S.B les couleurs des maillots).
- Disposer d'un terrain aux spécificités définies par la commission fédérale terrains et équipements et homologué par cette dernière pour opérer à ce niveau de jeu.
- Disposer d'un éclairage compétition aux normes précisées par la Commission Terrain d'ici la saison 2020.
- Mettre à disposition une connexion internet dans la cabine de scorage pour assurer le play-by-play.
- Fournir le logo du club.
- Fournir une photo de l'équipe et une photo individuelle de chaque joueur répondants aux caractéristiques demandées par la commission fédérale communication avant le 31 mars.

Division 2

- Montant de l'inscription : 1 chèque de 900 euros
- Montant de la caution : 4 chèques de 750 euros chacun
- Montant de la provision d'arbitrage et des commissaires techniques pour le Championnat et le Challenge de France : 3 chèques de 1200 euros chacun
- Montant de la provision scorage et statistiques : *à recalculer pour une application 2018*
- Être en règle des péréquations de l'année précédente

- Avoir payé ses éventuelles pénalités financières de l'année précédente
- Présenter les derniers comptes approuvés en assemblée générale du club ou de la section (compte de résultat et bilan)
- Présenter le budget prévisionnel 2018 du club
- Disposer d'un minimum de 80 licenciés compétitions, dont 40 jeunes et 10 féminines
- Présenter le roster de l'équipe de Division 2 au plus tard 10 jours avant le début du championnat avec 15 joueurs minimum
- Présenter une attestation du président de la ligue pour confirmer l'engagement de trois équipes en championnats régionaux, dont deux équipes jeunes
- Disposer à chaque rencontre officielle du championnat de France de Division 1 d'un cadre diplômé d'Etat ou par la fédération :
 - o titulaire de l'un des diplômes suivants :
 - BEES 1 ou 2 baseball-softball,
 - BPJEPS APT avec UCC baseball – softball,
 - DEJEPS baseball-softball ,
 - DESJEPS baseball-softball.

Les personnes en cours de formation seront considérées comme remplissant cette condition.
 - o ou titulaire d'un diplôme sportif professionnel étranger équivalent (faire valoir l'équivalence par les services régionaux compétents de la DRJSCS),
 - o ou titulaire d'un DFE 1 ou d'un DFE 2 (diplôme fédéral).
Les personnes en cours de formation seront considérées comme remplissant cette condition.
 - o ou par mesure transitoire 2018, titulaire d'un DEF 1 ou 2 (diplôme fédéral ancienne version).
- Fournir la liste avec le ou les noms, prénoms, et la photocopie du diplôme ou de l'engagement à une formation des cadres concernés.
- Présenter un arbitre national baseball, du cadre actif ou un arbitre régional baseball stagiaire (inscrit et participant) à la formation d'arbitre national baseball ou équivalent (en cas de refonte des diplômes) 2018. Cet arbitre devra suivre impérativement (à ses frais ou ceux de son club), s'il est organisé par la C.N.A.B, le stage de préparation à la saison correspondant au niveau où il officie et s'engager à officier dans les championnats nationaux si et dès lors que désigné par la C.N.A.B.
- Présenter un arbitre régional baseball ou équivalent (en cas de refonte des diplômes) du cadre actif s'engageant à officier dans les championnats nationaux si et dès lors que désigné par la C.N.A.B.
 - o Il est possible de présenter un arbitre départemental baseball ou équivalent (en cas de refonte des diplômes) du cadre actif, aux mêmes conditions si celui-ci est validé par cooptation par la C.N.A.B pour officier en National 1.
- L'un des deux arbitres devra obligatoirement être licencié au sein du club.
- Chaque arbitre devra remplir un « formulaire d'engagement Arbitre » pour le Championnat de Division 2 qui fera partie du dossier d'engagement définitif du club au championnat de Division 2.

- AU MOINS l'un des deux arbitres engagés au titre de l'équipe doit être disponible chaque weekend de championnat en cas de sollicitation par la C.N.A.B. Les clubs devant y veiller, si nécessaire.
- La C.N.A.B et ses désignateurs, de par la connaissance du terrain et notamment celle du corps arbitral et avec le souci de l'amélioration de l'arbitrage dans les championnats nationaux, disposent de toute latitude pour assigner, dans un championnat ou un autre, ou ne pas assigner les arbitres présentés par les clubs dans leur dossier d'engagement.
- Les rencontres doivent être scorées par au minimum un scoreur ou un scoreur-opérateur de niveau national ou régional 2ème degré, inscrit au cadre actif de la C.F.S.S et ne figurant à aucun autre titre sur les feuilles de match et de scorage.
- Ou, par mesure transitoire 2018, un scoreur de niveau régional 1er degré en cours de formation pour le grade de scoreur régional 2ème degré, inscrit au cadre actif de la C.F.S.S et ne figurant à aucun autre titre sur les feuilles de match et de scorage.
- Disposer du logiciel de statistiques si celui-ci est défini par la C.F.S.S.
- S'engager à participer aux rencontres des phases de finale, de maintien et de barrage en cas de qualification.
- S'engager à monter en Division 1 si l'équipe championne de France de Division 2 gagne les barrages avec le huitième de Division 1.
- Utiliser les battes en bois mentionnées dans la liste fédérale.
- Disposer de 2 jeux de maillots ; un sombre et un clair. (Fournir à la C.N.S.B les couleurs des maillots).
- Disposer d'un terrain aux spécificités définies par la commission fédérale terrains et équipements et homologué par cette dernière pour opérer à ce niveau de jeu.
- Condition d'accession à la Division 1 : disposer d'un éclairage compétition aux normes précisées par la Commission Terrain d'ici la saison 2020
- Fournir le logo du club.
- Fournir une photo de l'équipe et une photo individuelle de chaque joueur répondants aux caractéristiques demandées par la commission fédérale communication avant le 31 mars.

Nationale 1

- Montant de l'inscription : 1 chèque de 700 euros
- Montant de la caution : 4 chèques de 500 euros chacun
- Montant de la provision scorage et statistiques : *à recalculer pour une application 2018*
- Être en règle, le cas échéant, des péréquations de l'année précédente

- Avoir payé ses éventuelles pénalités financières de l'année précédente
- Présenter les derniers comptes approuvés en assemblée générale du club ou de la section (compte de résultat et bilan)
- Présenter le budget prévisionnel 2018 du club
- Disposer d'un minimum de 60 licenciés compétitions, dont 20 jeunes et 10 féminines
- Présenter le roster de l'équipe de National 1 au plus tard 10 jours avant le début du championnat avec 15 joueurs minimum
- Présenter une attestation du président de la ligue pour confirmer l'engagement de deux équipes en championnats régionaux, dont une équipe jeune
- Disposer à chaque rencontre officielle du championnat de France de Division 1 d'un cadre diplômé d'Etat ou par la fédération :
 - o titulaire de l'un des diplômes suivants :
 - BEES 1 ou 2 baseball-softball,
 - BPJEPS APT avec UCC baseball – softball,
 - DEJEPS baseball-softball ,
 - DESJEPS baseball-softball.

Les personnes en cours de formation seront considérées comme remplissant cette condition.
 - o ou titulaire d'un diplôme sportif professionnel étranger équivalent (faire valoir l'équivalence par les services régionaux compétents de la DRJSCS),
 - o ou titulaire d'un DFE 1 ou d'un DFE 2 (diplôme fédéral).
Les personnes en cours de formation seront considérées comme remplissant cette condition.
 - o ou par mesure transitoire 2018, titulaire d'un DEF 1 ou 2 (diplôme fédéral ancienne version).
- Fournir la liste avec le ou les noms, prénoms, et la photocopie du diplôme ou de l'engagement à une formation des cadres concernés.
- Présenter un arbitre baseball de grade MINIMUM régional ou équivalent (en cas de refonte des diplômes) du cadre actif. Cet arbitre devra suivre impérativement (à ses frais ou ceux de son club), s'il est organisé par la C.N.A.B, le stage de préparation à la saison correspondant au niveau où il officie et s'engager à officier dans les championnats nationaux si et dès lors que désigné par la C.N.A.B.
- Présenter un arbitre régional baseball ou équivalent (en cas de refonte des diplômes) du cadre actif s'engageant à officier dans les championnats nationaux si et dès lors que désigné par la C.N.A.B.
 - o Il est possible de présenter un arbitre départemental baseball ou équivalent (en cas de refonte des diplômes) du cadre actif, aux mêmes conditions si celui-ci est validé par cooptation par la C.N.A.B pour officier en Nationale 1.
- L'un des deux arbitres devra obligatoirement être licencié au sein du club.
- Chaque arbitre devra remplir un « formulaire d'engagement Arbitre » pour le Championnat de National 1 qui fera partie du dossier d'engagement définitif du club au championnat de National 1.

- AU MOINS l'un des deux arbitres engagés au titre de l'équipe doit être disponible chaque weekend de championnat en cas de sollicitation par la C.N.A.B. Les clubs devant y veiller, si nécessaire.
- La C.N.A.B et ses désignateurs, de par la connaissance du terrain et notamment celle du corps arbitral et avec le souci de l'amélioration de l'arbitrage dans les championnats nationaux, disposent de toute latitude pour assigner, dans un championnat ou un autre, ou ne pas assigner les arbitres présentés par les clubs dans leur dossier d'engagement.
- Les rencontres doivent être scorées par au minimum un scoreur ou un scoreur-opérateur de niveau national ou régional 2ème degré, inscrit au cadre actif de la C.F.S.S et ne figurant à aucun autre titre sur les feuilles de match et de scorage.
- Ou, par mesure transitoire 2018, un scoreur de niveau régional 1er degré en cours de formation pour le grade de scoreur régional 2ème degré, inscrit au cadre actif de la C.F.S.S et ne figurant à aucun autre titre sur les feuilles de match et de scorage.
- S'engager à participer aux rencontres des phases de finale, de maintien et de barrage en cas de qualification.
- S'engager à monter en Division 2 si l'équipe participe à la finale du championnat de National 1.
- Utiliser les battes en bois mentionnées dans la liste fédérale.
- Disposer de 2 jeux de maillots ; un sombre et un clair. (Fournir à la C.N.S.B les couleurs des maillots).
- Disposer d'un terrain aux spécificités définies par la commission fédérale terrains et équipements et homologué par cette dernière pour opérer à ce niveau de jeu.
- Fournir le logo du club.
- Fournir une photo de l'équipe et une photo individuelle de chaque joueur répondants aux caractéristiques demandées par la commission fédérale communication avant le 31 mars.

Nationale 2

- Montant de l'inscription : 1 chèque de 200 euros
- Montant de la caution : 3 chèques de 300 euros chacun
- Montant de la provision scorage et statistiques : *à recalculer pour une application 2018*
- Être en règle, le cas échéant, des péréquations de l'année précédente
- Avoir payé ses éventuelles pénalités financières de l'année précédente
- Disposer d'un minimum de 50 licenciés compétitions, dont 20 jeunes

- Présenter le roster de l'équipe de National 2 au plus tard 10 jours avant le début du championnat avec 15 joueurs minimum
- Présenter une attestation du président de la ligue pour confirmer l'engagement de d'une équipe jeune en championnat régional
- Disposer à chaque rencontre officielle du championnat de France de Division 1 d'un cadre diplômé d'Etat ou par la fédération :
 - o titulaire de l'un des diplômes suivants :
 - BEES 1 ou 2 baseball-softball,
 - BPJEPS APT avec UCC baseball – softball,
 - DEJEPS baseball-softball ,
 - DESJEPS baseball-softball.

Les personnes en cours de formation seront considérées comme remplissant cette condition.
 - o ou titulaire d'un diplôme sportif professionnel étranger équivalent (faire valoir l'équivalence par les services régionaux compétents de la DRJSCS),
 - o ou titulaire d'un DFE 1 ou d'un DFE 2 (diplôme fédéral).
Les personnes en cours de formation seront considérées comme remplissant cette condition.
 - o ou par mesure transitoire 2018, titulaire d'un DEF 1 ou 2 (diplôme fédéral ancienne version).
- Fournir la liste avec le ou les noms, prénoms, et la photocopie du diplôme ou de l'engagement à une formation des cadres concernés.
- Présenter un arbitre régional baseball ou équivalent (en cas de refonte des diplômes) du cadre actif.
 - o Il est possible de présenter un arbitre départemental baseball ou équivalent (en cas de refonte des diplômes) du cadre actif, aux mêmes conditions si celui-ci est validé par cooptation par la C.N.A.B pour officier en National 2.
- Cet arbitre peut s'être déjà engagé au titre d'une équipe inscrite en Division 1, Division 2, ou Nationale 1 pour la même saison sous réserve que ledit championnat soit intégralement terminé au jour du début du championnat de Nationale 2.
- Chaque arbitre devra remplir un « formulaire d'engagement Arbitre » pour le Championnat de National 1 qui fera partie du dossier d'engagement définitif du club au championnat de National 1.
- La C.N.A.B et ses désignateurs, de par la connaissance du terrain et notamment celle du corps arbitral et avec le souci de l'amélioration de l'arbitrage dans les championnats nationaux, disposent de toute latitude pour assigner, dans un championnat ou un autre, ou ne pas assigner les arbitres présentés par les clubs dans leur dossier d'engagement.
- Les rencontres doivent être scorées par au minimum un scoreur de niveau régional 1^{er} degré minimum, inscrit au cadre actif de la C.F.S.S et ne figurant à aucun autre titre sur les feuilles de match et de scorage.
- Disposer d'un terrain aux spécificités définies par la commission fédérale terrains et équipements et homologué par cette dernière pour opérer à ce niveau de jeu.
- Fournir le logo du club.

La prochaine réunion de la CNSB se tiendra le jeudi 12 avril prochain.

Jean-Marie Meurant

A handwritten signature in black ink, consisting of a long horizontal stroke followed by a loop and a small red mark at the end.

RAPPORT N° 4

*Les scans sont difficilement exploitables.
Indissociables – photographiés – mal orientés – sans titre
Certains impossibles à faire pivoter ou agrandir
Les membres de la CNSB vous demandent d’être soigneux dans vos envois.
Titrer chaque document
Dissocier les feuilles de matches des feuilles de scorage et des irosters
Lors du challenge de France nous vous présenterons une nouvelle formule pour mettre vos documents en ligne.....*

Reports

Béziers – Montpellier2

Date initiale : 16 juin à 11 :00

Date proposée : 02 avril à 11 :00

Club requérant : Béziers

Equipe fédérale Toulouse

Date initiale : 04 juin 11 :00

Date proposée : 16 avril à 11 :00

Club requérant : Equipe fédérale

Inversion

Montigny - Rouen

Date initiale : 9 avril à 11 :00

Date proposée : 18 juin 11 :00

Club requérant : Montigny

Horaires

Rouen-St Just

Date initiale : 2 avril à 11 :00

Date et horaires proposées :

- Samedi 1^{er} avril à 16 :30

- Dimanche 2 avril à 11 :00

Club requérant : Rouen

Sénart – P.u.c.

Date initiale : 2 avril à 11 :00

Dates et horaires proposées :

- Samedi 1^{er} avril à 20 :00

-Dimanche 2 avril à 11 :00

Club requérant : Sénart

Metz –La Rochelle

Date initiale : 23 avril à 11 :00 à Metz

Date proposée : 23 avril à 11 :00 à Argancy

Club requérant : Metz

Nice- Evry

Date initiale : 9 avril à 11 :00 à Nice

- Horaire proposé : 10 :00 à Nice

Evry – Nice

Date initiale : 7 mai à Evry à 11 :00

- Horaire proposé : à 10 :00 à Evry (sous réserve)

Sénart- St Just

Date initiale : 2 juillet à Sénart 11 :00

- Samedi 1^{er} juillet à 20 :00 Sénart

- Dimanche 2 juillet à 11 :00

Club requérant : Sénart

Sénart – Montpellier

Date initiale : 9 juillet à Sénart

- Samedi 8 juillet à 20 :00 Sénart

- Dimanche 9 juillet à 11 :00

Club requérant Sénart

Thiais – Dunkerque

Date initiale : 7 mai stade Peroni à 11 :00

- 8mai stade Peroni 11 :00

Montpellier – Rouen

Date initiale : 23 juillet à 11 :00 à Montpellier

- Samedi 22 juillet à 17 :30 à Montpellier

- Dimanche 23 juillet 11 :00 à Montpellier

Club requérant Rouen

Sanctions

Avertissement :

Jean-Michel Mayeur licence 678 Montpellier ; Thomas Médina licence 9639 Clermont Ferrand ; Brice Lorenne licence 12769 Clermont-Ferrand

Expulsion : Julien Dormard licence 22831 Chartres

Homologations

DIVISION 1

Journées 1-2-3-4 Homologuées

La CNSB vous indique que, dorénavant, les pénalités financières seront appliquées

DIVISION 2

Journées 1-2 Homologuées

NATIONALE 1

Journées 1-2 Homologuées

Comme chaque année, la CNSB met des avertissements lors des 2^{es} journées de championnat, avant de mettre des pénalités financières. Les membres de la CNSB sont à votre disposition pour répondre à vos interrogations relatives à ces avertissements.

Paris le 5 juillet 2017

<i>Rappel Reports</i>

<u>Sénart – Montpellier</u>	Date initiale : 9 juillet à 11 :00 Date proposée : 8 juillet à 20 :00 et 9 juillet 10 :30
<u>Montpellier – Rouen</u>	Date initiale : 23 juillet 11 :00 Date proposée : 22 juillet à 17 :30 et 23 juillet 11 :00

Sanctions

Modification : par rapport au PV précédent il faut lire :

JM Mayeur deux avertissements 9/04/17 et 11 /06/17et une expulsion 14/05/17.

Avertissements : 18/06/17 Guillaume Gomes n° licence 36768 et 25/06/17 Thomas Médina n° licence 9639 – Keino Perez n°30597

Expulsion: 25/06/17 Brice Lorient n° licence 12769

Expulsions :02/07/17 Redolphe Lemeur n°32958 et Roland Ohlenbush n°71457

Expulsion : Guillaume Coste n°30970

DIVISION 1

Lors du match Clermont Savigny samedi soir 1^{er} juillet les balles utilisées pour la première rencontre ne faisaient pas partie de la liste des balles officielles pour la saison en cours. Applications des RGES
Match perdu par Clermont 0-9

42.03 Le refus par le club recevant de fournir des balles officielles agréées par la fédération ; la fourniture d'un nombre de balles officielles agréées insuffisant ; ou la fourniture de balles officielles non agréées ou non officielles entraîne une défaite par pénalité pour le club fautif.

Observation du corps arbitrale Montpellier- Montigny match 2

Terrain non tracé :

18.04.01 Les terrains doivent être obligatoirement tracés suivant l'article 1.04 ou à l'article 2.01 de la nouvelle version des règles officielles de baseball éditées par la fédération par le club recevant ou par l'organisateur de la ou des rencontres.

18.04.02 Le responsable du traçage du terrain doit avoir terminé le traçage de la surface de jeu, l'installation des bases et plaques, une heure avant le début de la rencontre ; et 10 minutes entre les rencontres, en cas de programme double ou de rencontres successives.

RAPPEL pour toutes les rencontres : deux heures avant le début des matches

18.05.01 L'échauffement se déroule de la façon suivante :

- 40 minutes de « batting » à l'équipe recevant,
- 40 minutes de « batting » à l'équipe reçue,
- 10 minutes « d'infield » à l'équipe recevant,
- 10 minutes « d'infield » à l'équipe reçue,
- 10 minutes de remise en état du terrain

DIVISION 2

Il est décidé de retourner au Cavigal Nice son dépôt de garantie pour contestation »

Feuilles de matches et autres sanctions

DIVISION1

Saint Just St Rambert deux feuilles de matches manquantes (J10)

Sénart feuille de match mal remplie (J10) D1075 et 76)

Sénart pas d'envoi le soir des matches , feuilles de matches (2) Feuilles de score (2) Iroster (2) (J11)

DIVISION2

Chartres manque feuille de match D2A176 feuille de match ml remplie D2A177 (J9)

Saint Lô (J9) matches D2A178 et 79 seulement 11 joueurs

Metz Chartres pas de feuille de match pas de feuille de score (J10)

Toulouse-Equipe fédérale manque & feuille de match D2B183 (J10)

Evry –Equipe fédérale Forfait du club d'Evry (J11)

La Rochelle –Metz - Metz seulement 11 joueurs(J11)

La Rochelle pas de feuille de score (J11)

NATIONALE 1

Poule A

Dunkerque feuille de match mal remplie N1A0259 (J8)

Dunkerque match N1A0263 seulement 11 joueurs (J9)

Rouen2 feuille de match mal remplie N1A0265 (J9)

Valenciennes et Strasbourg feuille de match mal remplie N1A0261 (J9)
Strasbourg seulement 11 joueurs N1A0266 et 67 (J10)
Ronchin pas de feuille match (2) score (2) Iroster (2) (J10)

Poule B

Senart2 pouvez utiliser la feuille de officielle (J8)
Saint Aubin manque une feuille de match N1B0306 et Iroster de St Aubin (J9)

Poule C

Béziers Feuille de match mal remplie N1C0342 et 43 (J9)

Homologations

DIVISION 1

Journées 9-10-11 homologuées

DIVISION 2

Journées 9-10-11 homologuées

NATIONALE 1

Journées 8-9 homologuées

Play off et Play down de nationale 1

Vous pouvez consulter les calendriers des rencontres sur le site des statistiques
S'il y a un troisième match un tirage au sort sera effectué par l'arbitre de la
rencontre pour déterminer l'équipe recevante

COMPOSITION DES POULES NATIONALE 2

POULE 1

Les Andelys – La Guerche de Bretagne – Valenciennes2

POULE 2

Anglet – Bourges – Ermont

POULE 3

Nevers – Nancy – Lagny

POULE 4

Bron St Priest – Marseille – Clermont Ferrand
Le Calendrier de NATIONALE 2

9-10 Septembre

17 – 18 Septembre

23 – 24 Septembre

<i>Plateau N°1 Valenciennes</i>	<i>Plateau N°5 La Guerche</i>	<i>Plateau N° 9 Les Andelys</i>
Valenciennes – Les Andelys	Les Andelys – La Guerche	Les Andelys - Valenciennes
Les Andelys – La Guerche	Valenciennes – Les Andelys	La Guerche – Les Andelys
La Guerche-Valenciennes	La Guerche - Valenciennes	Valenciennes – La Guerche
<i>Plateau N°2 à Anglet</i>	<i>Plateau N° 6 à Bourges</i>	<i>Plateau N° 10 à Ermont</i>
Ermont- Anglet	Ermont - Bourges	Anglet - Ermont
Bourges- Ermont	Anglet - Ermont	Bourges - Anglet
Anglet - Bourges	Bourges - Anglet	Ermont -Bourges
<i>Plateau N° 3 à Nevers</i>	<i>Plateau N°7 à Nancy</i>	<i>Plateau N°11 à Lagny</i>
Nevers - Nancy	Lagny - Nancy	Nancy- Lagny
Nancy - Lagny	Nevers - Lagny	Nevers - Nancy
Lagny - Nevers	Nancy- Nevers	Lagny - Nevers
<i>Plateau N° 4 à Bron</i>	<i>Plateau N°8 à Marseille</i>	<i>Plateau N° 12 à Clermont</i>
Clermont - Bron	Marseille - Bron	Marseille - Clermont
Marseille - Clermont	Bron - Clermont	Bron -Marseille
Bron - Marseille	Clermont - Marseille	Clermont - Bron

Journées de réserve 30 septembre et 1^{er} Octobre

les ½ finales, petite finale et finale se dérouleront sur terrain neutre les 7 et 8 octobre »

Pour information : le club de Nantes Pays de Loire s'est désisté remplacé par finaliste Ile de France, Ermont.

Club de Feney Champion de Bourgogne n'est pas accepté manque d'effectifs jeunes, remplacé par Nevers

Aucune équipe en Occitanie manque nombre de joueurs licenciés ou et jeunes.

Bron Saint Priest est repêché.

Marseille champion du PACA pourrait ne pas accepter serait alors remplacé par Renards de la Vallée



La prochaine réunion de la CNSB se tiendra le mardi 1^{er} Août à 17 heures

*Pour la C.N.S.B
JM Meurant*

Paris le 5 Août 2017

Report horaire

Sénart – Montpellier

Date initiale : 2 septembre à 15 :00

Date proposée : 2 septembre à 17 :00

Division 2 ½ Finale

2 septembre 15 :00 Toulouse –La Rochelle

3 septembre 11 :00 Toulouse – La Rochelle

2 septembre 15 :00 Saint Lô - Equipe fédérale

3 septembre 11 :00 Saint Lô – Equipe fédérale

Nationale 1 ¼ Finale

26 Août 15 :00 Rouen2 – Puc2

27 Août 11 :00 Puc – Rouen2 en suivant si nécessaire pour un troisième match tirage au sort du home team

26 Août 15 :00 Valenciennes – Bon Rencontre

27 Août 11 :00 Bon Rencontre – Valenciennes en suivant si nécessaire pour un troisième match tirage au sort du home team

26 Août 15 :00 Sénart2 – Ronchin

27 Août 11 :00 Ronchin – Sénart2 en suivant si nécessaire pour un troisième match tirage au sort du home team

26 Août 15 :00 Montpellier2 – Dunkerque

27 Août 11 :00 Dunkerque – Montpellier2 en suivant si nécessaire pour un troisième match tirage au sort du home team

Observation du corps arbitrale Valenciennes – Rouen2

Terrain non tracé :

18.04.01 Les terrains doivent être obligatoirement tracés suivant l'article 1.04 ou à l'article 2.01 de la nouvelle version des règles officielles de baseball éditées par la fédération par le club recevant ou par l'organisateur de la ou des rencontres.

18.04.02 Le responsable du traçage du terrain doit avoir terminé le traçage de la surface de jeu, l'installation des bases et plaques, une heure avant le début de la rencontre ; et 10 minutes entre les rencontres, en cas de programme double ou de rencontres successives.

RAPPEL pour toutes les rencontres : deux heures avant le début des matches

18.05.01 L'échauffement se déroule de la façon suivante :

- 40 minutes de « batting » à l'équipe recevant,
- 40 minutes de « batting » à l'équipe reçue,
- 10 minutes « d'infield » à l'équipe recevant,
- 10 minutes « d'infield » à l'équipe reçue,
- 10 minutes de remise en état du terrain

NATIONALE 1 PLAYDOWN

26 Août 15 :00 Saint Aubin de Médoc – Eysines

27 Août 11 :00 Eysines – Saint Aubin e Médoc en suivant si nécessaire pour un troisième match tirage au sort du home team

26 Août 15 :00 Béziers – Bréal sous Montfort

27 Août 11 :00 Bréal sous Montfort – Béziers en suivant si nécessaire pour un troisième match tirage au sort du home team

Homologations

DIVISION 1 Journées 12-13-14 homologuées

Play off et Play down de nationale 1

Vous pouvez consulter les calendriers des rencontres sur le site des statistiques
S'il y a un troisième match un tirage au sort sera effectué par l'arbitre de la
rencontre pour déterminer l'équipe recevante

QUALIFICATION DE JOUEURS (art 30.05.02)

Maxime Flayol (Nice Cavigal) dossier transmit à la commission juridique

Maxime Guintrand (Nice Cavigal) dossier transmit à la commission juridique

Andy Paz (Toulouse) dossier incomplet manque contract de travail

Giovani Ouin Qualifié

Challenge Ile-de-France Séniors

Cette compétition ne sera pas qualificative pour le championnat de nationale 2

Le règlement est validé sous réserve de :

S.3 suppression

6 4 1 6 4 2 et 6 5 : articles contraires aux R.G.E.S

3RGES 2018

Les modifications ci après seront proposées au comité directeur :

*18.0104 : ajout : en D1 les rencontres evront se jouer sur un terrai éclairé
homologue à compter de la saison 2021*

*30 05 02 supprimer : « participation à des compétitions de niveau supérieur à
l'étranger »*

30 07 remplacer « à l'équipe reserve » par aux équipes réserves 21U 18U.



La prochaine réunion de la CNSB se tiendra le jeudi 24 Août 2017 à 17 heures

*Pour la C.N.S.B
JM Meurant*

Paris le 5 Août 2017

Division 2 ½ Finale

2 septembre 15 :00 Toulouse –La Rochelle
3 septembre 11 :00 Toulouse – La Rochelle

2 septembre 15 :00 Saint Lô - Equipe fédérale
3 septembre 11 :00 Saint Lô – Equipe fédérale

PLAYDOWN

2 septembre 15 :00 Chartres - Nice
3 septembre 11 :00 Chartres - Nice
9 septembre 15 :00 Nice – Chartres
10 septembre 11 :00 Nice – Chartres en suivant si nécessaire pour un
troisième match tirage au sort du home team

Le club d'Evry est retirait pour forfait général (article RGE 19 03 01)

JM Meurant

**FFBS**

FÉDÉRATION FRANÇAISE
BASEBALL & SOFTBALL
cnsb@ffbs.fr
jeanmarie.meurant@ffbs.fr
Mobile : 06 09 26 45 81

Paris le 24 Août 2017

Réunion téléphonique

Membres présents :

Olivier Dubaut

Matthieu Brelle-Andrade

Stephen Lesfargues

Hervé Lapeyre

Jean-Marie Meurant

Rappel Reports

Chartres – Nice

Date initiale : 2 septembre à 11 :00

Date proposée : 3 septembre à 10 :00

Nice – Chartres

Date initiale : 9 et 10 septembre

Date proposée : 16 et 17 septembre 15 :00 - 11 :00

Montigny – Puc

Date initiale 2 et 3 septembre à Montigny

Date proposée : 2 et 3 septembre à Puc 15 :00 – 11 :00

Sanctions

Le club de Dunkerque a déclaré forfait pour les play off de Nationale 1 de ce fait ne se rendront pas à Montpellier les 26 et 27 Août 2017.

19.07.02 .R.G.E.S -En cas de renoncement volontaire ou involontaire, d'une équipe pendant les phases de classement, les phases de maintien, les barrages ou les phases finales, elle est sanctionnée d'un forfait général, ses cautions sont encaissées, elle perd ses droits éventuels de promotion au championnat de niveau supérieur, mais elle conserve ses droits de participation au championnat de son niveau pour la saison suivante, à moins qu'elle soit en position d'être reléguée.

QUALIFICATION DE JOUEURS

Pascal Avril La Rochelle qualifié
Maxime Fayol Nice Cavigal qualifié

Maxime Guintrand Nice Cavigal qualifié
Fred Hanvi Templiers Sénart qualifié

Bonne reprise à tous



La prochaine réunion de la CNSB se tiendra le 7 septembre 2017

*Pour la C.N.S.B
JM Meurant*

Paris le 12 septembre 2017

PV N°8

Réunion téléphonique 17 heures 18 heures 30

Membres présents : Stephen Lesfargues , Hervé Lapeyre , Olivier Dubaut , Jean-Marie Meurant

Excusé : Matthieu Brelle-Andrade

Division 1 2017
Phase finale dite « Play-off »

Date	Heure	Équipes	Score
9/9/2017	15h	Montpellier vs Sénart	5-7
10/9/2017	11h	Montpellier vs Sénart	13-14
16/9/2017	19h	Sénart vs Montpellier	-
17/9/2017	11h	Sénart vs Montpellier (si nécessaire)	-
17/9/2017	14h	Sénart vs Montpellier (si nécessaire)	-

Expulsion : Jean-Mayeur MAYEUR

Attention : Feuilles de match mal remplies par le club de Montpellier
(instruction en cours)

Date	Heure	Équipes	Score
10/9/2017	11h	Montigny-le-Bretonneux vs Rouen	2-6
10/9/2017	14h	Montigny-le-Bretonneux vs Rouen	3-10
16/9/2017	15h	Rouen vs Montigny-le-Bretonneux	-
17/9/2017	11h	Rouen vs Montigny-le-Bretonneux (si nécessaire)	-
17/9/2017	14h	Rouen vs Montigny-le-Bretonneux (si nécessaire)	-

Pour rappel : **PV n° 3** du mois de Mars sur les horaires des rencontres.

Pour la rencontre du samedi, les horaires sont les suivants :

- 15h00 pour un terrain sans éclairage
- 19h00 pour un terrain disposant de l'éclairage

Division 1 2017
Phase de maintien dite « Play-down »

Date	Heure	Équipes	Score
10/9/2017	11h	Clermont-Ferrand vs Saint-Just-Saint-Rambert	2-11
10/9/2017	14h	Clermont-Ferrand vs Saint-Just-Saint-Rambert	2-9
16/9/2017	15h	Saint-Just-Saint-Rambert vs Clermont-Ferrand	-
17/9/2017	11h	Saint-Just-Saint-Rambert vs Clermont-Ferrand (si nécessaire)	-
17/9/2017	14h	Saint-Just-Saint-Rambert vs Clermont-Ferrand (si nécessaire)	-

Division 2 « Finale » 2017
La Rochelle vs Saint-Lô

Date	Heure	Équipes	Score
16/9/2017	15h	Saint-Lô vs La Rochelle	-
17/9/2017	11h	Saint-Lô vs La Rochelle	-
23/9/2017	15h	La Rochelle vs Saint-Lô	-
24/9/2017	11h	La Rochelle vs Saint-Lô (si nécessaire)	-
24/9/2017		La Rochelle vs Saint-Lô (si nécessaire)	-

Bouchard Marc licence n° 13643 est qualifié pour la phase finale.
(art 30.05.02)

Division 2 2017
Phase de maintien dite « Play-down »

Date	Heure	Équipes	Score
2/9/2017	15h	Chartres vs Nice	2-21
3/9/2017	11h	Chartres vs Nice	9-17
9/9/2017	15h	Nice vs Chartres	9-0

Les équipes de Chartres et Evry sont reléguées sportivement en nationale 1 pour la saison 2018.

Rappel des RGES sur les forfaits de Chartres et d'Evry
19.07.02 RGES

En cas de renoncement volontaire ou involontaire, d'une équipe pendant les phases de classement, les phases de maintien, les barrages ou les phases finales, elle est sanctionnée d'un forfait général, ses cautions sont encaissées, elle perd ses droits éventuels de promotion au championnat de niveau supérieur, mais elle conserve ses droits de participation au championnat de son niveau pour la saison suivante, à moins qu'elle soit en position d'être reléguée.

Nationale 1 « Finale » 2017
Rouen 2 vs Montpellier 2

Date	Heure	Équipes	Score
9/9/2017	15h	Rouen 2 vs Montpellier 2	4-2
10/9/2017	11h	Rouen 2 vs Montpellier 2	5-2
16/9/2017	15h	Montpellier 2 vs Rouen 2	-
17/9/2017	11h	Montpellier 2 vs Rouen 2 (si nécessaire)	-
17/9/2017		Montpellier 2 vs Rouen 2 (si nécessaire)	-

Nationale 1 2017
Phase de maintien dite « Play-down »

Date	Heure	Équipes	Score
10/9/2017	11h	Thiais vs Saint-Aubin de Médoc	0-4
10/9/2017	15h	Saint-Aubin de Médoc vs Thiais	8-5

Date	Heure	Équipes	Score
10/9/2017	11h	Strasbourg vs Béziers	3-13
10/9/2017	15h	Béziers vs Strasbourg	8-5

Les équipes de Thiais et Strasbourg sont reléguées sportivement en régional pour la saison 2018.

Nationale 2 2017
Phase de qualification dite « saison régulière »

Suite à l'interpellation du club de Les Andelys auprès de la CNSB, les rencontres des plateaux du 16 et 17 septembre 2017 à La Guerche de Bretagne sont prévus à 15h00 le samedi et 10h00 le dimanche.

L'ensemble du calendrier et des résultats sont disponibles sur le site fédéral :
<http://ffbsstats.org/2017/nationale2/resultats.php>

Maxime HARTOUT, licencié n°12592 au club des Arvernes de Clermont-Ferrand expulsé à la fin de la rencontre Anglet vs Clermont-Ferrand 2, fait l'objet **d'une suspension de licence**.

La prochaine réunion de la CNSB se tiendra le jeudi 21 septembre 2017 à 17 heures

*Pour la C.N.S.B,
JM Meurant*

Paris le 22 septembre 2017

Réunion téléphonique ce jour : 10 :00 – 11h 10

Présents : Stephen Lesfargues ; Matthieu Brelle-Andrade ; Olivier Dubaut ; Jean-Marie Meurant Excusé ; Hervé Lapeyre

**Division 1 « Finale » 2017
Rouen vs Sénart**

Date	Heure	Équipes	Score
23/9/2017	19h	Sénart vs Rouen	-
24/9/2017	11h	Sénart vs Rouen	-
30/9/2017	15h	Rouen vs Sénart	-
1/10/2017	11h	Rouen vs Sénart (si nécessaire)	-
1/10/2017		Rouen vs Sénart (si nécessaire)	-

**Division 1 2017
Phase finale dite « Play-off »**

Date	Heure	Équipes	Score
9/9/2017	15h	Montpellier vs Sénart	5-7
10/9/2017	11h	Montpellier vs Sénart	13-14
16/9/2017	19h	Sénart vs Montpellier	14-4

Date	Heure	Équipes	Score
10/9/2017	11h	Montigny-le-Bretonneux vs Rouen	2-6
10/9/2017	14h	Montigny-le-Bretonneux vs Rouen	3-10
16/9/2017	15h	Rouen vs Montigny-le-Bretonneux	9-3

Pour rappel : **PV n° 3** du mois de Mars sur les horaires des rencontres.

Pour la rencontre du samedi, les horaires sont les suivants :

- 15h00 pour un terrain sans éclairage
- 19h00 pour un terrain disposant de l'éclairage

**Division 1 2017
Phase de maintien dite « Play-down »**

Date	Heure	Équipes	Score
10/9/2017	11h	Clermont-Ferrand vs Saint-Just-Saint-Rambert	2-11
10/9/2017	14h	Clermont-Ferrand vs Saint-Just-Saint-Rambert	2-9
16/9/2017	15h	Saint-Just-Saint-Rambert vs Clermont-Ferrand	13-7

Saint-Just-Saint Rambert est maintenu sportivement en Division 1 pour la saison 2018.

Clermont-Ferrand jouera les rencontres de barrage contre le Champion de France de Division 2.

**Division 2 « Finale » 2017
La Rochelle vs Saint-Lô**

Date	Heure	Équipes	Score
16/9/2017	15h	Saint-Lô vs La Rochelle	6-9
17/9/2017	11h	Saint-Lô vs La Rochelle	11-1
23/9/2017	15h	La Rochelle vs Saint-Lô	-
24/9/2017	11h	La Rochelle vs Saint-Lô	-
24/9/2017		La Rochelle vs Saint-Lô (si nécessaire)	-

**Nationale 1 « Finale » 2017
Rouen 2 vs Montpellier 2**

Date	Heure	Équipes	Score
9/9/2017	15h	Rouen 2 vs Montpellier 2	4-2
10/9/2017	11h	Rouen 2 vs Montpellier 2	5-2
16/9/2017	16h30	Montpellier 2 vs Rouen 2	6-8

L'équipe de Rouen 2 est championne de France de Nationale 1 2017.

**Nationale 2 2017
Phase de qualification dite « saison régulière »**

L'ensemble du calendrier et des résultats sont disponibles sur le site fédéral :
<http://ffbsstats.org/2017/nationale2/resultats.php>

Maxime HARTOUT, licencié n°12592 au club des Arvernes de Clermont-Ferrand fait l'objet **d'une suspension de licence**.

La prochaine réunion de la CNSB se tiendra le mercredi 4 Octobre 2017 à 18 heures

*Pour la C.N.S.B,
JM Meurant*

Paris le 28 septembre 2017

PV N°11

Réunion téléphonique

Membres présents : Stephen Lesfargues, Hervé Lapeyre, Jean-Marie Meurant

Excusé : Matthieu Brelle-Andrade, Olivier Dubaut

Division 1 2017
FINALE

Date	Heure	Équipes	Score
23/9/2017	19h	Sénart vs Rouen	4-3
24/9/2017	11h	Sénart vs Rouen	2-3
30/9/2017	15h	Rouen vs Sénart	-
1/10/2017	11h	Rouen vs Sénart	-
1/10/2017	14h	Rouen vs Sénart (si nécessaire)	-

Expulsion : Grégory Fages

Le commissaire technique pour la finale à Rouen sera Monsieur Franck Lecarpentier

BARRAGE

Date	Heure	Équipes	Score
30/9/2017	15h	La Rochelle vs Clermont-Ferrand	-
1/10/2017	11h	La Rochelle vs Clermont-Ferrand	-
7/10/2017	15h	Clermont-Ferrand vs La Rochelle	-
8/10/2017	11h	Clermont-Ferrand vs La Rochelle (si nécessaire)	-
17/9/2017	14h	Clermont-Ferrand vs La Rochelle (si nécessaire)	-

Match de 15h00

Batting practice

Equipe home team : 13h00 >13h40

Equipe visiteuse : 13h40 >14h20

Infield-Outfield

Equipe home team : 14h20 >14h30

Equipe visiteuse : 14h30 >14h40

Réfection du terrain : 14h40 > 14h50 > Présentation des équipes

Match de 11h00
Batting practice
Equipe home team : 9h00 >9h40
Equipe visiteuse : 9h40 >10h20
Infield-Outfield
Equipe home team : 10h20 >10h30
Equipe visiteuse : 10h30 >10h40
Réfection du terrain :10h40 > 10h50 > Présentation des équipes

Nationale 2
½ Finales & Finale à Chartres

Date	Heure	Équipes	Score
7/10/2017	11h	Lagny vs La Guerche de Bretagne	-
7/10/2017	14h	Clermont-Ferrand 2 vs Les Andelys	-
8/10/2017	11h	Petite finale	-
8/10/2017	14h30	Finale	-

Le commissaire technique de ces rencontres sera Monsieur Hervé Lapeyre et par délégation, le représentant fédéral

La CNSB vous informe de sa réunion annuelle
avec les Président(e)s des clubs nationaux
le samedi 18 Novembre à Paris (lieu à déterminer)
Clubs de N1 et N2 de 10h00 à 12h00
Clubs de D1 et D2 de 14h00 à 16h00

La prochaine réunion de la CNSB se tiendra le jeudi 12 octobre 2017 à 17 heures

*Pour la C.N.S.B,
JM Meurant*

Paris le 5 octobre 2017

PV N°12

Réunion téléphonique ce jour à 11 heures

Membres présents : Hervé Lapeyre ; Stephen Lesfargues ; Olivier Dubaut ; Jean-Marie

Meurant ; Matthieu Brelle-Andrade a demandé à quitter la réunion dès qu'il a pris connaissance de l'ordre du jour

**Division 1 2017
FINALE**

Date	Heure	Équipes	Score
23/9/2017	19h	Sénart vs Rouen	4-3
24/9/2017	11h	Sénart vs Rouen	2-3
30/9/2017	15h	Rouen vs Sénart	8-4
1/10/2017	11h	Rouen vs Sénart	3-7
1/10/2017	14h	Rouen vs Sénart	9-8

Expulsion :

François Colombier licence n° 17996 club de Rouen dans le 4^{ème} match

Matthieu Brelle-Andrade licence n° 5708 club de Sénart dans le 5^{ème} match

Protêt :

Le club de Sénart a déposé un protêt lors du 5^{ème} match de la finale de Division1.

La CNSB a pris connaissance des rapports de l'arbitre en chef et du commissaire technique.

La CNSB juge ce protêt non recevable sur la base de l'article 25 des RGES Baseball et des articles 5.10 et 7.04 des règles officielles du baseball (2017).

Droits sportifs :

La série finale de Division 1 est homologuée par la C.N.S.B

L'équipe de Rouen est champion de France 2017

BARRAGE

Date	Heure	Équipes	Score
30/9/2017	15h	La Rochelle vs Clermont-Ferrand	7-0
1/10/2017	11h	La Rochelle vs Clermont-Ferrand	11-7
7/10/2017	15h	Clermont-Ferrand vs La Rochelle	-
8/10/2017	11h	Clermont-Ferrand vs La Rochelle	-
8/10/2017	14h	Clermont-Ferrand vs La Rochelle (si nécessaire)	-

Match de 15h00

Batting practice

Clermont : 13h00 >13h40

La Rochelle : 13h40 >14h20

Infield-Outfield

Clermont : 14h20 >14h30

La Rochelle : 14h30 >14h40

Réfection du terrain : 14h40 > 14h50 > Présentation des équipes

Match de 11h00

Batting practice

Equipe Clermont : 9h00 >9h40

Equipe La Rochelle : 9h40 >10h20

Infield-Outfield

Equipe Clermont : 10h20 >10h30

Equipe La Rochelle : 10h30 >10h40

Réfection du terrain : 10h40 > 10h50 > Présentation des équipes

La prochaine réunion de la CNSB se tiendra le jeudi 12 octobre 2017 à 17 heures

*Pour la C.N.S.B,
JM Meurant*



Date de la note : 04/11/2017

Rapporteur :
Fabien CARRETTE-LEGRAND,
Président CNAB (mél : cnab@ffbs.fr)

CONFIDENTIEL

Période du : 27/09 au 04/11/2017

OBJET : Relevé de décisions de la Commission Nationale Arbitrage Baseball

1. TROPHEE ARBITRAGE ESPOIR AFCAM 2017

La Commission décide (9 « pour », 1 « contre = 1 autre proposition » et 1 abstention / 11 membres) de proposer William BAUDRY (notamment Major de promotion ANB 2017) à l'AFCAM pour recevoir le Trophée Arbitrage Espoir quant à la saison 2017.

2. TROPHEE ARBITRAGE ELITE AFCAM ET TROPHEE FEDERAL 2017

Il a été procédé conformément à la [note interne 2017/001 du 03/01/17](#).

Les 5 premiers arbitres du classement ainsi établi pour la saison 2017 sont :

CNAB: CLASSEMENT DES ARBITRES A L'ISSUE DE LA SAISON 2017			
Classement	NOM	Prénom	Total points après pondérations
1	BENASSEUR	Franck	59,963
2	CARRETTE-LEGRAND	Fabien	58,800
3	MAKOUCHETCHEV	Serge	57,500
4	NGUYEN	Paul	52,312
5	CIBBA	Patrick	40,500

« 1^e tour de scrutin »

Annoncé le 23 octobre pour une clôture le 27 octobre 2017

Ont obtenu :

Réциpiendaires potentiels			
Classement	NOM	Prénom	Total points 1e tour (2 conservés)
1	BENASSEUR	Franck	10
2	CARRETTE-LEGRAND	Fabien	1
3	MAKOUCHETCHEV	Serge	1
4	NGUYEN	Paul	0
5	CIBBA	Patrick	4
			16

Ont obtenu :

Récipiendaires potentiels			
Classement	NOM	Prénom	Total points 2e tour
1	BENASSEUR	Franck	12
2	CARRETTE-LEGRAND	Fabien	0
3	MAKOUCHETCHEV	Serge	0
4	NGUYEN	Paul	0
5	CIBBA	Patrick	7
			19

Il est donc acté que Franck BENASSEUR (Ligue Bretagne) sera proposé à l'AFCAM pour recevoir le Trophée Arbitrage Elite de notre discipline lors de l'Assemblée Générale 2018 et au Comité Directeur de la Fédération pour recevoir le Trophée Fédéral Arbitre Baseball pour la saison 2017 lors de la prochaine Assemblée Générale.

NOM	Prénom	Grade	Certifications / UC obtenus	Année 1e formation	Année dernière formation	Rencontres internationales 2017 (officielles et WBSC ranking)	Division 1 2017	Division 2 2017	Autres arbitrages 2017	Total 2017
BENASSEUR	Franck	AN	Elite pour 2010, 2011, 2012, 2013, 2014 ; IRA ; AI (HN 2011-2012, 2013-2014, 2016-2017)	1989	2012 (CDF ; IBAF Umpire Camp) ; 2013 (IA) ; 2014 (FIBT) ; 2015 (clinic D1/D2) ; 2016 (Clin TS)	14	24	14	8	60

Au 3 novembre 2017

Réunion CNSB Paris 18 novembre 2017

Présents :

CNSB (JM Meurant, O. Dubaut, H. Lapeyre) Fabien Carette (CNAB) S. Hacout (CNSS)
Clubs de : Savigny, PUC, Toulouse, Savigny, Clermont, Montigny, Valenciennes, La Rochelle, Ronchin, Nice, Les Andelys, Montpellier, Metz, Nice, Dunkerque

Excusés : Breal, Chartres, St Just St Rambert, Strasbourg,

Absents : La Guerche, Sénart, Bon-Encontre, Evry, Lagny, Eysines.

Tour de table des clubs afin de se présenter et exprimer le ressenti de la saison écoulée

Ronchin ; Bonne saison.

Valenciennes : Bonne saison

Metz : Saison difficile, surtout financièrement mais maintien sportif.

La Rochelle : Excellente saison, champion de D2.

Savigny : Bonne saison, contrat rempli.

Montpellier : Bonne saison.

Montigny ; Bilan positif, 4^{ème} de D1, augmentation des effectifs notamment au niveau des jeunes.

Nice ; Promu 5^{ème} de sa poule.

Les Andelys ; Excellente saison. Champion de Normandie, 3^{ème} championnat N2.

Toulouse ; Très bonne saison, demi-finaliste D2 contre La Rochelle.

PUC : Bonne saison.

Point sur les Pré-engagements.

9 clubs de N1 ont envoyés leur préinscription.

3 clubs de D2

7 clubs de D1

Propositions pour le CD du 16 décembre ;

- Modifications formules pour 2018.
- Conditions engagement D1-D2
- Obligation d'avoir 12 licences féminines en D1
- Obligation d'avoir 3 équipes jeunes en D1 avec obligation d'avoir une équipe U18.
- A ce jour 6 équipes de D1 ont une équipe U18.

Montigny, pense qu'il faut que l'équipe U18 soit engagée en championnat, si la ligue n'a pas de championnat il faut faire un rattachement avec une autre ligue.

Madame Couton dit que les U18 peuvent éventuellement jouer le samedi en U18 et le dimanche en sénior.

Marc Williamson, propose que l'équipe U18 puisse s'engager en championnat de France lorsqu'il n'y a pas de championnat régional.

Annie Couton, n'est pas d'accord, elle préfère que les équipes fassent un championnat régional.

Pour le moment Occitanie et IDF organise un championnat, deux autres régions devraient r organiser un championnat en 2018.

Gérard Moulin (Les Andelys) pense que l'on pourrait engager une équipe U18 en R2 ou R3.

Intervention du Président Séminet :

Didier demande la mobilisation de tous pendant deux ans pour les JO. Un courrier avec quelques éléments de langage a été envoyé aux clubs.

Didier nous informe que les fédérations de Baseball et softball ne font plus qu'une au niveau des instances internationales.

Nous ne savons toujours pas si le baseball et softball seront sports olympiques à Paris 2024. Pour qu'un sport olympique reste aux jeux, il faut qu'il soit présent trois olympiades de suite.

Le baseball softball sera présent à Tokyo et Los Angeles désire le garder en 2028. Paris serait donc le trait d'union.

Les disciplines retenues pour Paris seront décidées après les JO de Tokyo. Une short list des disciplines retenues devraient être donnée après le JO 2020.

Le COJO aimerai garder des sports apportant des médailles, afin d'arriver à l'objectif de 24 médailles d'or à Paris.

Pour accueillir le baseball et softball à Paris. La fédération à comme projet la construction complexe baseball avec 2 terrains de baseball, 2 terrains de softball, bureaux, Ce complexe sera situé près de Marne La Vallée. Ce projet d'un coût de 15 millions d'euros serait en grande partie pris en charge par les ligues professionnelles des USA et du Japon, ett de la Fédération Mondiale) Cela permettrai de présenter notre sport avec l'infrastructure.

Didier est très optimiste sur l'aboutissement du projet.

Pour préparer les équipes de France pour les JO 2020, la France disputera les championnats d'Europe de baseball. Les 5 premières équipes seront qualifiées pour un TQO avec l'Afrique du Sud. Le vainqueur de ce tournoi, sera directement qualifié our les JO. Un deuxième TQO avec les deuxièmes de chaque groupe donnera une deuxième place au vainqueur.

Le softball ira au championnat d'Europe, les six premières équipe disputeront un TQO avec les deux meilleures nations d'Afrique, le premier étant qualifié pour les JO.

.Pour préparer ce TQO l'équipe de France recevra les meilleures américaines à l'INSEP le 5, mai 2018.

La fédération va aussi faire du scouting auprès de joueurs confirmés qui ont un double passeport.

Le challenge de France se déroulera en 2018 à Valenciennes et Compiègne

Structuration Championnat 2018 :

En 2017 :

D1 8 clubs
D2 8 clubs
N1 12 clubs au lieu de 16
N2 9 clubs au lieu de 16

Projection pour 2018 :

D1 12 clubs 2 poules de 6 Nord Sud
D2 20 clubs 4 poules géographiques de 5 Fusion D2-N1
D3 16 clubs 4 poules de 4

Le comité directeur validera ou non ces changements.

Échange :

Mr Le Carpentier,
Pense que les dépenses vont être plus élevées avec les périquations.
2/3 des clubs et licenciés sont dans le nord et 1/3 dans le sud.

Metz :

Pensent qu'ils « vont être fusillé » Au niveau sportif les poules ne seront pas équilibrées.
Si on propose la D1 on ira. Pour une D2 à six c'est non.
Pour une D2-N1 fusionnée, oui. On s'adaptera.

Montpellier :

L'Allemagne joue avec Poule Nord et Sud, cela se passe bien.
Ne rejette pas la formule, mais il faut bien penser avant de la mettre en place.
Aimerai avoir des matches inter-conférence avant les play-offs.

G.Coste Savigny :

Favorable à la nouvelle formule.

X.Rolland Rouen :

Pourquoi élargir ?

Il faut que les clubs se structure avant de pouvoir accéder à la D1, voir exemple Chartres.
La plupart des clubs ont fait leur demande de subvention et il est trop tard pour refaire une demande pour 2018.

Toulouse :

Pense ne pas avoir le niveau pour jouer en D1 ; Auront beaucoup de difficultés pour s'engager.

Nice :

Pense qu'il faut fusionner la D2 et la N1, mais ne sont pas d'accord pour que les équipes 2 de D1 jouent en D2. Cela est un frein pour le développement des petites équipes.

Demande que l'on fasse un cahier des charges pour les championnats (terrains, budgets etc.)

Montigny (A.Couton)

Demande à ce que les clubs est un écrit avant que les documents de la CNSB soient envoyé au CD.

Valenciennes :

Aimerai savoir ce que la CNSB compte défendre.

Olivier Dubaut :

Aimerai que la D2 bet N1 fusionne. Pense qu'il faut faire monter les réserves.

Le passage de la D1 à 12 est prématuré.

En conclusion, on ne change rien en 2018.

D1 8 équipes.

D2 2 poules de 4 équipes.

N1 4 poules de 4 équipes

N2 4 poules de 4 équipes

Intervention Sébastien HACOUT, Président CNSS :

Aimerai mettre en place pour la D1 des provisions de frais de bscorage.

Les scoreurs seraient désignés par la CNSS et rémunéré par la fédération.

Intervention Olivier Dubaut : Pas d'accord, le scoreur est fourni par l'équipe recevante et payé par le club.

Sébastien Hacout : Dit que les scoreurs les plus proches du club seront désignés.

Des stages SR2 vont être mis en place afin d'avoir assez de scoreurs.

Rappel, il faut un scoreur SR2 pour la D1 bet D2 et un scoreur SR1 pour la N1 et N2.

Deux stages SR2 vont avoir lieu à Rouen et St Just St Rambert en 2018.

20/21 janvier et 3/4 mars à St Just St Rambert

3/4 février et 17/128 février à Rouen

Transmissions des résultats :

Un site WEB va être ouvert afin que toutes les feuilles de match, de score, I Club, Line up soient envoyées le soir après les rencontres. Si problème, avertir par SMS.

Les résultats doivent être envoyés après le match par SMS à la CNSB

Une formation de commissaire technique devrait avoir lieu en 2018. Il faudrait pouvoir avoir un commissaire technique à chaque rencontre de D1.

La CNSB va travailler sur un cahier technique pour les finales nationales.
Rôle du speaker, accueil des officiels, cabine de scorage, Wifi etc.)

Les championnats nationaux 2018 débuteront le 8 avril et se termineront le 15 octobre 2018.

L'équipe de France devant partir en novembre en stage en Afrique du Sud.

Conclusion :

Pour la saison 2018 la CNSB va proposer : D1 à 8 équipes . Pas de relégation

D2 à 2 poules de 4 équipes en incluant les équipes réserve des clubs de D1. Les 2 finalistes plus Sénart2 et Bon-Encontre, Ronchin ayant décliné la proposition.

Nationale 1 4poules de 4 équipes, les 2 derniers descendent en régional

Nationale 2 4 poules de 4 équipes , les 2 finalistes accèdent à la D2

Pour la saison 2019 : D1 à 2 poules de 6 équipes

D2 4 poules de 5 équipes

N2 deviendrait D3 en 4 poules de 4 équipes

Compte rendu réunion 20 Novembre Commissions sportives régionales,

Présents : Ile de France, Nouvelle Aquitaine, Bourgogne-Franche Comté, Centre, Normandie,
Membres de la C.N.S.B Mrs JM Meurant, O Dubaut, H Lapeyre,

Excusées : PACA, Grand Est, Pays de Loire, Haut de France, AURA, Occitanie
Absent : Bretagne, En préambule lecture est faite du document fédéral « Eléments de langage Baseball-Softball à Paris 2024 »

Paris a obtenu les JO 2024 et la fédération va travailler pour que le baseball softball reste sport olympique, Le baseball sera à Tokyo en 2020 et Los Angelés veut le garder, Paris serait le trait d'union, A savoir que pour qu'un sport reste définitivement olympique, il doit être disputé dans trois olympiades de suite,

La fédération a lancé 2024 avec un projet d'un complexe baseball - softball près de Marne la Vallée, Il y aurait deux terrains de baseball et deux de softball et des infrastructures qui permettrait ensuite que la FFBS y installe son siège, Ce projet est évalué à 15 millions d'Euros, mais ne serait pas pris en charge par le comité Olympique, Il serait en grosse partie pris en charge par les ligues professionnelles de baseball (USA et Japon) et d'autres instances internationales,

La FFBS va préparer une équipe de France pour les tournois de qualifications pour les jeux de 2020,

La fédération espère avoir une équipe compétitive et va rechercher d'éventuels joueurs avec un double passeport ainsi que les meilleurs joueurs du championnat,

Les cinq premières équipes du Championnat d'Europe 2019 seront qualifiées pour le tournoi TQO en Espagne en 2019,

Ce tournoi verra les cinq premières équipes européennes et l'Afrique du Sud se disputer une place pour le tournoi olympique de 2020 à Tokyo

Un tournoi des deuxièmes de chaque TQO donnera une deuxième place,

En softball les six premiers du championnat d'Europe disputeront un tournoi qualificatif avec les deux meilleures nations d'Afrique,

Pour préparer l'équipe de France de Softball, le 5 mai 2018, se déroulera à l'INSEP, un match contre les meilleures joueuses des USA,

Bilan des championnats régionaux 2017,

Normandie :

6 équipes ont disputé le championnat R1,

6 équipes ont disputé le championnat R2,

Le championnat R1 se dispute en 2 fois 7 manches et le championnat R2 en deux fois 5 manches, avec limitation de 5 points par manche en R2, excepté s'il y a un HR de frappé,

Chaque équipe vient avec un arbitre, le scoreur est celui de l'équipe recevant,

Le champion de R1 a été Les Andelys, qui ont fait un très bon parcours en terminant 3ème de N1,

La ligue organise un championnat de U9, en bee-ball, un championnat U12 et un championnat U15,

St Lô 2 avait engagé une équipe U12, mais a déclaré forfait au dernier moment,

Nouvelle Aquitaine :

2017 a été une année de transition, avec surtout l'intégration de deux régions Limousin et Poitou Charentes, Le territoire est très vaste et les équipes vont de Châtelleraut à Anglet, et de Guéret à Pau, Cela pose des problèmes pour les déplacements,

Des difficultés ont été rencontrées entre la structuration des différentes ligues, Néanmoins les championnats R1 (10 équipes) et R2 (10 équipes) se sont bien déroulés,

Le championnat a été divisé en deux poules géographiques avec un double programme de 2 fois 7 manches,

La R2 a joué sur le même principe avec des matches limités à 2h30,

Il y a eu 2 arbitres par match, avec un arbitre désigné par chaque équipe,

Anglet a été champion et a joué la N2,

La ligue a mis en place un championnat U9,U12,U15 et structure un championnat U18, la ligue a également un championnat indoor,

La C.N.S.B souhaite que les ligues n'ayant pas de championnat U18, intègre leur équipe U18 en championnat sénior,

Ligue Bourgogne Franche Comté :

Problème de structuration entre les ligues Bourgogne et Franche Comté et un vaste territoire, Déplacements difficiles car peu d'autoroutes pour traverser le Morvan, donc déplacements d'une moyenne de 5h pour jouer,

Championnat R1 en programme double de 2x7 avec quatre équipes,
Championnat R2 en programme double de 2x7 avec quatre équipes,
Fenay, a été champion , mais n'a pas participé à la N2 par manque de jeunes,
En R2 le lanceur est limité à 30 lancés par manche, si il n'y a pas le nombre d'éliminés au bout de trente lancers, les coureurs sur base repartent lors de la manche suivante,

Ile de France :

Plus grosse ligue avec 48 équipes engagées,

10 en R1

10 en R2

18 en R3

Etant donné le nombre d'équipes, et le fait qu'il y beaucoup d'équipes en D1,D2 et N1, la ligue a des problèmes pour avoir des terrains disponibles pour les divers championnats,

La ligue a donc fait ses championnats en formule une fois 9 manches, avec demis finale en double match et finale,

Lagny et Ermont n'ont pu disputer la finale, Les deux équipes ont disputé la N2, Lagny terminant vice-champion de France,

Lagny n'a toujours pas de terrain et travaille avec la municipalité pour régler ce problème,

Etant donné le nombre d'équipes en R3, la ligue va essayer de remettre en place des championnats départementaux,

La ligue a des championnats U9,U12,U15 et U18,

La ligue aimerait pouvoir utiliser des balle cuir molles (U9 et U12) et dures pour les U15,

Ligue Centre :

La ligue Centre a eu un championnat R1 avec quatre clubs,

Gros souci pour Bourges qui n'a plus de terrain et joue tous ces matches à l'extérieur,

Format 2x7 manches Limite 3h,

Chaque équipe a fourni un arbitre pour des arbitrages à 2,

Le scoreur a été fourni par l'équipe recevante,

Championnat d'un bon niveau et équilibré,

Bourges gagne le titre 12-11 contre Joué lors du match décisif,

Bourges n'a pas disputé la D2 par manque de terrain,

Pas de championnat jeunes, et peu d'équipes jeunes homogènes,, Chartres joue en U9,U12 et U15 en IDF,

Des plateaux sont organisés avec les jeunes des autres équipes tous les quinze jours, et la ligue engage une équipe aux interligues,

Pays de Loire :

Ligue en grosse difficulté, Seulement 3 clubs,
Championnat R1 en 2 x7

Nantes champion , dans un championnat à sens unique, plus de trente points d'écart dans la plupart des rencontres,

Pas de championnat jeunes, et peu d'équipes jeunes homogènes,,
Nantes désire être rattaché à la Bretagne en 2018,

Ligue Bretagne :

Championnat R1 avec sept équipes

Match en 9 manches,

La Guerche champion et quatrième en D2,

La ligue organise des championnats U9,U12,U15,

Hauts de France :

Ligue bien structurée,

4 équipes en R1

4 équipes en R2

Championnat en 2x7 manches

Valenciennes 2 champion, a disputé la D2,

Championnat jeunes en U12 et U15

Grand Est :

Championnat R1 avec 6 clubs

Championnat R2 avec 5 clubs

Championnat en 2x7 manches

Nancy champion, a disputé la D2,

Occitanie :

Fusion des ligues Midi-Pyrénées et Languedoc Roussillon toujours pas officialisée,
Eric Dedieu président de la Ligue démissionne,

Championnat R1 avec 6 clubs,

Championnat R2 avec 6 clubs,

Championnat en 2x7 manches

L'équipe des Ours est champion régional, mais pas assez de licenciés et aucun jeunes pour pouvoir disputer la N2,

AURA :

Championnat R1 avec 6 clubs
Championnat R2 avec 5 clubs,
Championnat en 2x7 manches
Clermont 2 Champion et Champion de D2,
La ligue organise des championnats U9,U12 et U15,

PACA :

Championnat RI avec 6 équipes
Championnat R2 avec 5 équipes
Championnat qui débute en automne, Intégration de deux équipes corses,
Championnat en 2x7 manches,
Marseille champion, a disputé la N2,
La ligue organise des championnats U9,U12 et U15,

Les douze ligues ont eu un championnat homologué en 2017, Sur les 12 champions 8 ont disputé la N2, Nantes et Bourges (pas de terrain) se sont désistés, Fenay et Ours (pas de jeunes n'ont pas été retenus)

Championnats nationaux en 2017,

Etaient prévus :

D1 8 clubs
D2 8 clubs
N1 16 clubs
N2 16 clubs

Réel en 2017

D1 8 clubs
D2 8 clubs
N1 14 clubs
N2 9 clubs

Pour les années à venir de nouvelles répartitions devraient intervenir avec probablement une fusion N1 et D2 en 4 poule de six,

Championnats régionaux et D2 en 2018 :

En 2018 nous repartirons avec 16 clubs en N2 avec les 12 champions régionaux et quatre places qui seront allouées aux ligues ayant le plus de clubs engagés en championnat, l'IDF devrait donc avoir 2 places supplémentaires, et l'Aquitaine et Aura auraient les deux dernières places,

La N2 se déroulera avec 4 poules de 4 géographique
Les deux premiers de chaque poule seront qualifiés pour le quart de finales,
Si des champions régionaux se désistent, nous pourrions proposer la place au second du championnat,

Pour les championnats régionaux 2018, la CNSB aimerait proposer un formulaire d'engagement et un cahier des charges pour les championnat R1 comme celui de la N2

En effet la N2 regroupe les champions ou vice champions de R1,

Nous pensons que pour s'engager chaque équipe devrait avoir :

- 40 licenciés dont 15 jeunes
- 1 roster de 12 joueurs minimum
- 1 arbitre
- 1 entraîneur diplômé

Il faut aussi que les différentes ligues appliquent les mêmes règles, Matches doubles en 7 manches, 12 matches joués au minimum pour que le championnat soit validé,
Au niveau du règlement, il faut que les RGES soient l'outil de référence,

Si les championnats ne sont pas homologués, les équipes ne pourront prétendre à s'engager en D2,

Suivi de Championnats :

Pendant la saison 2017, les résultats ont été reçus avec plus de régularité, mais encore de trop nombreuses ligues ont envoyé les résultats avec beaucoup de retard,

En 2018, nous allons proposer aux clubs d'envoyer les divers documents (feuilles de match, Iclub, feuilles de score) après les matchs une fois scanné dans un (drive) , afin que la CNSB puisse avoir tous les documents.

Il est très importants que toutes les ligues puissent mettre à jour le listing de leur bureau, et responsable de commission sportive avec N° de portable et Email, en effet trop souvent, nous avons du mal à joindre les personnes responsables .

Dossier d'Inscription ;

Un dossier d'inscription vous sera envoyé en décembre, il devra être renvoyé au plus tard à la CNSB le 15 janvier 2018.

Date de la note : 23/11/2017

Rapporteur :
Fabien CARRETTE-LEGRAND,
Président CNAB (mél : cnab@ffbs.fr)

CONFIDENTIEL

Période du : 20 au 23/11/2017

OBJET : Relevé de décision de la Commission Nationale Arbitrage Baseball

TROPHEE FEDERAL ARBITRE BASEBALL 2017

A situation exceptionnelle, décision exceptionnelle...

Certes, au regard du processus décrit dans notre [note interne 2017/001 du 03/01/17](#) et comme acté dans notre relevé de décisions du 04/11/17, Franck BENASSEUR (Ligue Bretagne) devrait être proposé à l'AFCAM pour recevoir le Trophée Arbitrage Elite de notre discipline lors de l'Assemblée Générale 2018 et au Comité Directeur de la Fédération pour recevoir le Trophée Fédéral Arbitre Baseball pour la saison 2017...

Toutefois, suite à la Formation d'Instructeurs Arbitrage des 18 et 19 novembre derniers et surtout au regard de son investissement et de son professionnalisme en tant que **Responsable de la Formation au sein de la Commission depuis 2009**, la Commission décide à l'unanimité hors intéressé, non consulté pour l'occasion, soit par 10 voix sur 11 membres au total, de proposer Stéphane LARZUL au Comité Directeur de la Fédération pour recevoir le Trophée Fédéral Arbitre Baseball quant à la saison 2017 lors de la prochaine Assemblée Générale.

Parallèlement, Franck BENASSEUR reste bien proposé pour recevoir le Trophée AFCAM Elite qui ne peut revenir qu'à l'un des arbitres officiant régulièrement en Division 1.